



Date de dépôt : 29 octobre 2025

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite de Thierry Cerutti : Signalisation lumineuse –
quid ?

En date du 29 août 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Est-ce ma perception forcément biaisée, ou une réalité, mais j'ai l'impression que progressivement, et même subrepticement, à Genève, les phases de feux sont modifiées sans raison apparente, les ondes vertes cassées ou supprimées, et les phases rouges des axes principaux prolongées au bénéfice de voies secondaires peu empruntées.

Ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Le département des mobilités (au pluriel svp) peut-il informer la population exaspérée de ce qui est mis en place pour que les voies publiques permettent la mobilité plutôt que les bouchons, qui contribuent à la pollution ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La gestion des flux de circulation à Genève est régie par une stratégie de régulation du trafic qui s'appuie sur un ensemble de mesures visant à optimiser la circulation des véhicules, des transports en commun et des piétons, afin de garantir la sécurité, la fluidité de la circulation, et de limiter l'impact environnemental du trafic. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, du 5 juin 2016 (LMCE; rs/GE H 1 21).

La mise en œuvre de cette stratégie conduit à des ajustements sectoriels ni aléatoires ni subreptices destinés à prendre en compte l'évolution de la demande et la priorisation des différents modes de transport en fonction des secteurs géographiques dans un contexte tendu et un espace urbain contraint, dans le respect de la réglementation routière. Pour ce faire, la direction de la régulation du trafic et des opérations (DRTO) de l'office cantonal des transports (OCT) a mis en œuvre au cours des dernières années de nombreux outils comme la centrale de régulation du trafic (CRT), un réseau de caméras permettant une connaissance fine du trafic, des logiciels de prévision de trafic en temps réel basés sur l'intelligence artificielle.

Il peut arriver que des temps de feux verts fassent l'objet d'adaptations afin d'assurer la sécurité des piétons sur certaines traversées, comme cela a pu être le cas sur la route de Chancy ou pour assurer une bonne progression des transports en commun, mais globalement la fluidité du trafic sur les axes structurants identifiés dans le cadre de la LMCE reste un objectif prioritaire.

Une nouvelle stratégie de régulation du trafic est en cours d'élaboration et s'inscrit dans les principes généraux des plans d'actions élaborés par l'office cantonal des transports, notamment du plan d'actions du réseau routier (PARR) et du plan d'actions des mobilités actives (PAMA) 2024-2028.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ